

CAP Chercheurs : plénière du 24 octobre 2008 DECLARATION DE LA CGT-INRA

 $\label{eq:continuous} Syndicat \ National \ CGT-Inra: RN\ 10-Porte \ de \ St \ Cyr-78210 \ Saint \ Cyr\ 1' \'Ecole \ T\'el.: 01.39.53.56.56-Fax: 01.39.02.14.50\\ Mail: \underbrace{cgt@inra.fr}_{}Site \ internet: \underbrace{http://www.inra.cgt.fr/}_{} - Document \ r\'ealis\'e \ le \ 24/10/2008$

Cette réunion se tient sous un double et inquiétant auspice. D'une part, la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, Mme Valérie Pécresse, vient d'annoncer un certain nombre de mesures affectant considérablement le déroulement de carrière des chercheurs des organismes publics de recherches, d'autre part M. Chevassus-au-Louis a rendu aux Ministères de la Recherche et de l'Agriculture son rapport concernant le rapprochement de l'INRA, du CIRAD et de certaines écoles agronomiques.

* * *

Reprenant les recommandations des rapports Schwartz et Hoffmann, le plan dit « carrières 2009-2011 » de Mme Pécresse consiste en une généralisation de l'individualisation des rémunérations et des carrières, pudiquement appelée « parcours individualisé », favorisant une minorité de personnes jugées « excellentes » au détriment de la grande masse des chercheurs qui assurent, avec leurs équipes composées de personnels de toutes catégories, la continuité indispensable à l'activité de recherche des organismes. Même les doctorants verraient leur rémunération varier en fonction des universités! Comme nous l'avons dit à Mme Pécresse, l'excellence appréciée chez les uns n'existe que par le travail d'équipe des autres.

Chacun sait autour de cette table que de multiples problèmes existent aujourd'hui, perturbant la sérénité nécessaire au travail de recherche. Le blocage CR2-CR1 s'accentue, une majorité de CR1 sont bloqués sans perspective de passage en DR2 sauf à se comporter en « managers » ; sur un autre plan, le blocage DR2 vers DR1 s'accentue également.

Que répond Mme Pécresse? Individualisons pour favoriser l'excellence. A coup de primes personnalisées, avec à la clé un système malsain de concurrence entre collègues : 3 500 et 15 000 € de prime d'excellence scientifique pour au plus 20% des collègues. Les 80% restants apprécieront. La Ministre nous a rétorqué que les CR avaient deux possibilités pour compenser ces problèmes :

- Aller enseigner à l'Université et obtenir une prime de mobilité pédagogique de 3 870 € par an mais bien sûr avec une contrepartie d'enseignement de 64 h de TD.
- Utiliser les possibilités plus importantes de passage de CR1 vers DR2 mais apparemment sans changer la contrainte managériale

De qui se moque-t-on?

Pourquoi ne pas avoir déplafonné l'échelle des CR1 pour permettre une réelle progression salariale de TOUS et non indemnitaire de quelques-uns? D'autant que la question des retraites, dont les sommes versées sur primes sont exclues, est prégnante pour la plupart d'entre nous!

Même si nous préférons largement des augmentations du traitement de base et des déplafonnements indiciaires aux primes, pourquoi ne pas avoir relevé à 16% comme pour les Ingénieurs, la prime de recherche actuellement dérisoire des chercheurs, mesure qui aurait profité à TOUS et non à quelques-uns ?

* * *

Plus globalement, le « plan carrières » de Mme Pécresse privilégie ouvertement les universités par rapport aux EPST : alignement du début de carrière des MC sur celui des CR mais la carrière des CR restent divisée entre CR2 et CR1 alors que les MC2 et MC1 ont été fusionnés ; alignement de la grille des Professeurs sur celle des DR.

Relevons aussi le marché de dupes des « chaires juniors », qui sont des emplois pour des maîtres de conférence recrutés par des comités ad hoc dans les conditions mises en place par la LRU et non dans celles en vigueur dans les organismes. Ces jeunes MC se verraient attribuer une prime annuelle de 6 000 à 15 000 € et des crédits de fonctionnement de 10 000 à 20 000 € par an, avec 2/3 de leur salaire financés par les EPST. Ces jeunes travailleraient donc dans un même labo avec des CR ayant une rémunération largement inférieure pour une même qualification, et ayant une part chercheur généralement dérisoire par rapport à celle de la chaire junior. Mais soyons juste, il pourrait y avoir aussi des CR avec la prime d'excellence scientifique de 3 870 € parce qu'ils iraient enseigner 64h dans la fac voisine. Bonjour l'ambiance pour le travail d'équipe !

Ces chaires diminueraient d'autant les possibilités de recrutement en CR. Ainsi, au CNRS, les chaires de MC seraient obtenues à partir de la suppression de 90 emplois de CR! Fort heureusement, l'ensemble des instances concernées, et en premier lieu le Conseil Scientifique National du CNRS, a rendu des avis défavorables. Nous espérons qu'il en sera de même à l'INRA. Car quel est l'enjeu sinon celui de la diminution des postes de chercheurs statutaires dans les EPST et, partant, du dépérissement de ceux-ci?

* * *

Ces mesures tombent-elles du ciel?

Force est de constater que les propositions faites par la Direction générale de l'INRA au printemps 2008, dans sa réponse à la Ministre (textes du CTP du 12/06/2008) soufflaient largement les réponses à Mme Pécresse... La Direction générale y proposait ainsi une prime de résultat exceptionnel pour 10% de l'effectif ayant eu les résultats les plus remarquables ; une prime d'enseignement de 4 000 € environ pour les chercheurs acceptant d'assurer a minima 1/3 temps de service d'enseignement; et la création pour les MC de chaires de chercheurs associés pour une période de 5 ans.

Cela nous semble totalement cohérent avec l'opération « consortium » et l'objectif de restructurer la recherche publique, singulièrement celle de l'INRA, autour des écoles agronomiques, avec l'objectif d'utiliser les chercheurs comme supplétifs par rapport à l'enseignement.

En conclusion, la CGT-INRA réitère son opposition à la constitution de ce consortium et se prononce pour le maintien de l'EPST INRA avec toutes ses prérogatives et missions de recherche.

La CGT se prononce pour :

- l'augmentation générale des salaires basée sur celle du point d'indice et une renégociation des grilles, notamment des débuts et fin de carrière des corps de chercheurs
- le déblocage indiciaire de l'échelle des CR1 par 3 échelons supplémentaires alignés sur la grille des DR2
- le retour aux critères scientifiques comme éléments déterminants pour le passage en DR2, qui doit réellement redevenir un corps de promotion
- le relèvement à 16% de la prime de recherche des chercheurs comme de celle des catégories B et C
- le maintien du statut de chercheur à plein temps

Et en conséquence, la CGT se prononce contre l'individualisation des rémunérations à coup de primes qui disloquera le collectif de travail essentiel au développement de la recherche.